



REGLEMENT OPÉRATION ÉTÉ PING 2024

VIBRONS PING POUR LES JEUX

L'Opération Été Ping 2024 est une action fédérale ouverte à tous les clubs et comités affiliés à la FFTT. Elle se déroulera cette année du 2 avril au 8 septembre 2024 pour coller au temps des animations autour des Jeux. L'Été ping se met donc en mode JO ce qui implique un règlement très modifié.

Toutes les structures clubs et comités qui participeront à des animations en amont ou pendant les JOP et en lien avec les JOP ou la Grande Cause Nationale sont éligibles et recevront une dotation automatique de matériel et de goodies.

Les structures s'engageront à mettre en place des actions dont au moins une « grand public » (auprès des personnes non licenciées dans un club) et/ou en extérieur et/ou en lien avec leur collectivité :

- Animation des Clubs 2024 et des relais de la flamme
- Animation/tournois sur les tables de l'espace public
- Ping Tour Terre de Jeux
- Animation au service des villes labélisées Terre de Jeux...
- Événements dans votre club au service des licenciés et non licenciés (familles...)
- ...

Trois phases sont à identifier dans cette opération dont voici le règlement :

Phase 1 : Inscription des structures du 13 mars au 30 juin

a) La structure s'inscrit sur SPID :

Dans la rubrique Promotion puis Été Ping 2024 puis « déclarer ses événements ». Le club indique les dates et lieux de ses événements programmés. Pour les comités, merci d'envoyer les dates et lieux de vos événements programmés à l'adresse : baptistin.reynaud@fftt.org.

b) La structure déclare chacune de ses actions sur Hello Asso pour être visible dans l'application Freeping by FFTT (mode d'emploi pour déclarer son événement via Hello Asso : [Présentation PowerPoint \(fftt.com\)](https://www.fftt.com)).

Cette étape permet de rendre visible du grand public ayant téléchargé gratuitement l'application. Cela permet également à des participants de s'inscrire en amont de l'évènement.

La structure va pouvoir communiquer sur son évènement et diffuser le QR code de téléchargement de l'application.

Cette double inscription déclarative déclenche la réception de la dotation de matériel comprenant :

Raquettes extérieures, balles extérieures, gourdes, casquettes, lunettes, stylos, bracelets ainsi qu'un X-Banner pour les 50 premiers ne l'ayant pas encore reçu sur les 3 premières éditions.



Phase 2 : Pendant l'opération Été Ping du 2 avril au 8 septembre 2024

a) **Donner un lien d'inscription aux participants** (flash code de l'application Freeping by FFTT) pour qu'ils s'inscrivent à l'action, en extérieur ou non. C'est le participant qui s'inscrit directement dans l'action proposée par le club ou le comité.

La comptabilisation des participants est obligatoire et elle permettra la prise d'une licence (loisir ou découverte) ou d'un autre titre de participation (licence événementielle).



Freeping by FFTT

**TÉLÉCHARGE L'APPLI
POUR DÉFIER TES AMIS !**

Phase 3 : Après réalisation de vos actions et à la fin de l'opération Été Ping, communiquez !

Une page Facebook fédérale spécifique « OperationétéPing » existe pour cette opération.

L'organisateur doit **publier une photo sur Facebook** avec l'hashtag #opérationétéping du jour de l'opération montrant la dynamique créée, avec le nombre de participants !

Si la structure ne peut pas publier sur Facebook, il sera possible d'envoyer les informations par mail à la FFTT qui s'en chargera (eteping@fftt.email) :

- Une photo et/ou un article de presse de chaque action
- Le nom de la structure et son numéro (de club ou comité)
- Un court récapitulatif avec le nom participants. Il est donc important de :
- Valoriser votre action auprès de la presse locale pour faire parler de votre club
- Faire prendre une licence découverte ou événementielle à tous les participants non licenciés.

Les différentes dotations de l'opération Été Ping 2024

À l'inscription déclarative de la structure :

- 1 X-Banner de communication (sauf pour les clubs l'ayant déjà obtenu lors des éditions précédentes)
- Des supports de communication numériques personnalisables
- Une centaine de goodies (stylos, casquettes, lunettes de soleil, gourdes, bracelets, raquettes outdoor, balles outdoor).

La FFTT se réserve le droit de doter d'une table d'entraînement des JO les structures ayant activement contribué à la réussite de cette opération (nombre et type d'actions, nombre de licences ou ATP réalisées...)

Dans le cadre du PSF 2024, pour les structures intervenant sur les Clubs 2024 en territoire carencé (QPV/ZRR) : une subvention de 1500€ est possible à condition d'effectuer au minimum 5 demi-journées d'animations ouvertes à tous. Demande à effectuer lors de la campagne PSF qui se déroule de mars à avril, pour en savoir plus consultez le site FFTT : [cliquez-ici](#)